

Date de dépôt : 22 juin 2016

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 décembre 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Nous, signataires, défendons une certaine vision de la vie nocturne genevoise : en favorisant la sociabilité, la créativité culturelle, la responsabilisation des jeunes et la prévention, la diversité des lieux qui font la vie nocturne offre un cadre approprié à la culture de la nuit et à son apprentissage.

Or, l'action politique actuelle qui entend régler les problèmes nocturnes principalement par la répression et les interdictions s'oppose à une vie nocturne riche, vivante et diversifiée. De plus, il y a un manque d'offre adéquate en matière de vie nocturne pour les jeunes à Genève; il faut plus de lieux adaptés aux besoins nocturnes de la jeunesse, notamment en matière d'offre culturelle.

Constatant :

- que la situation actuelle incite les jeunes à adopter de nouvelles pratiques festives en marge des lieux adaptés;*
- qu'il y a une diminution voire une disparition de lieux ouverts aux 16-18 ans;*
- que la qualité des prestations est en baisse;*
- que le manque de diversité met à mal la créativité et le renouvellement culturel,*

nous demandons :

- l'ouverture des bars non soumise à autorisation jusqu'à deux heures;*

- *d'empêcher de pratiquer des interdictions d'accès aux établissements plus restrictives que la loi;*
- *une meilleure exploitation des infrastructures actuelles que constituent les salles cantonales, communales et les maisons de quartier;*
- *la planification de lieux nocturnes dans le cas de projets urbains.*

*N.B. 2326 signatures
Collectif pour une vie nocturne
riche, vivante et diversifiée
M. Adrien Rufener
Chemin de la Mousse 64
1226 Thônex
M. Sylvain Leutwyler
Chemin des Serres 10b
1234 Vessy*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat partage le constat des signataires de la pétition 1945.

En effet, ces dernières années l'offre en matière d'établissements culturels et nocturnes accessibles à tous s'est fortement péjorée. En corollaire, les lieux où se déploie cette vie nocturne, notamment ceux dédiés à la culture émergente tels l'Usine, Kugler ou la Parfumerie, sont largement saturés.

En 2009, le rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC) établissait une série de propositions en faveur d'une politique culturelle dans le canton de Genève, souhaitant que l'Etat s'engage véritablement en matière de culture et que les communes soutiennent les projets culturels dans une perspective intercommunale, visant au rayonnement de toute l'agglomération. Le RAAC interpellait les architectes-urbanistes pour qu'ils imaginent « un plan culturel pour l'agglomération genevoise » au même titre qu'un plan paysage ou un plan transport. En 2010, une étude intitulée « Voyage au bout de la nuit » soulignait dans sa conclusion le manque de lieux festifs nocturnes abordables pour la jeunesse.

Depuis, de nombreuses demandes ont été adressées aux autorités politiques – Grand Conseil, Conseil d'Etat et Conseils municipaux. Parmi elles, la présente pétition, mais aussi :

- la pétition 1662 (P-212 en ville de Genève) « Donnons des espaces à la culture » (2008);
- la résolution R-193 du Conseil municipal de la Ville de Genève « Pour une vraie place de la culture dans le PAV » (2016),
- la motion M-1206 du Conseil municipal de la Ville de Genève « Pour un lieu pluridisciplinaire alternatif dans l'ancien complexe du Rialto » (2016), etc.

Le Conseil d'Etat est convaincu de l'importance de mettre à disposition de la population des lieux culturels et festifs et d'inscrire Genève dans la perspective d'une ville polychronique, avec toutes les adaptations que cela implique.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) au 1^{er} janvier 2016, le Conseil d'Etat entend déjà répondre à une partie des préoccupations et constats émanant de la pétition.

En effet, un rappel a d'ores et déjà été fait à l'ensemble des associations professionnelles sur l'obligation d'accueillir le public de 16 ans à 18 ans, tout en respectant scrupuleusement les normes liées à la vente d'alcool.

Concernant les horaires pour les cafés-restaurants et bars, la LRDBHD prévoit un horaire d'exploitation maximale de :

- 6 h 00 à 1 h 00 du dimanche au mercredi,
- 6 h 00 à 2 h 00 du jeudi au samedi, ainsi que les veilles de jours fériés officiels du canton.

Au sujet de l'exploitation des infrastructures, la LRDBHD octroie une nouvelle compétence aux communes dans la gestion des événements de divertissement public. Cela devrait donc répondre aux attentes des pétitionnaires, permettant ainsi une plus grande liberté aux communes quant à l'attribution de leurs salles.

D'autre part, les lieux nocturnes seront prochainement intégrés dans la planification territoriale cantonale. En effet, à l'occasion de la mise à jour du plan directeur cantonal (PDCn 2030), il a été décidé de lancer une étude visant la définition d'une politique urbaine de la vie nocturne genevoise, en planifiant des lieux culturels et festifs. Les départements chargés de l'aménagement, de la culture et de l'économie collaborent à cette démarche, qui associe également les principaux acteurs de ce domaine, dont le « Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée ».

Cette thématique trouvera sa traduction dans une fiche spécifique du PDCn 2030, identifiant les contextes, les programmes, les acteurs, etc. nécessaires à

la compréhension du sujet. Il faudra également anticiper de quelle manière et avec quels leviers promouvoir et réaliser ce type de lieux, en particulier au stade de l'avant-projet urbain, en les considérant au même titre que des équipements nécessaires à l'animation d'un quartier, voire de la ville et de l'agglomération.

Afin de prolonger cette dynamique et dans le cadre de la mise à jour régulière du PDCn, la fiche *Planifier les équipements publics d'importance cantonale et régionale* est en cours de réactualisation pour y intégrer la problématique des équipements culturels et la question de la coordination avec les communes. Ensuite, dans le cadre de la politique culturelle du canton, une fiche spécifique sur la planification des équipements culturels, des lieux de création et de diffusion sera élaborée en collaboration avec les communes et les acteurs culturels, notamment dans le cadre de la plateforme de concertation sur les lieux culturels. Elle devrait constituer un complément à la fiche sur la vie nocturne.

Une deuxième démarche portant sur une autre échelle concerne un périmètre spécifique, en l'occurrence à la pointe nord du périmètre de la modification de zone Praille–Acacias–Vernets. Ce grand projet de renouvellement urbain constitue un territoire particulièrement propice pour concrétiser l'édification d'un fragment de ville véritablement mixte. Secteur industriel en mutation, il abrite déjà des bâtiments provisoires ou des sites partiellement désaffectés – la Gravière, les théâtres du Loup et de la Parfumerie, etc. Sa métamorphose permettra d'expérimenter des programmes novateurs en associant par exemple des équipements sportifs, des activités tertiaires et des lieux culturels et nocturnes. Ces derniers pourraient s'installer au fil de l'Arve, le long d'un « sentier culturel » allant de l'opération des Vernets au théâtre du Galpon.

Enfin, un dialogue avec le « Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée » a été entamé afin de relayer les préoccupations exprimées dans cette pétition auprès de différents partenaires culturels et liés à la jeunesse.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP